

Dotations de fonctionnement complémentaires 2011

Rapport n° CP/2011/897

Service gestionnaire :

Direction des collèges et de l'éducation

Résumé :

Dans le cadre de ses compétences, le Département attribue des dotations de fonctionnement aux collèges publics. Des dotations complémentaires sont attribuées à la demande des établissements pour faire face à leurs besoins courants.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur les demandes de dotations complémentaires présentées par les collèges publics et détaillées ci-dessous.

Il est à noter que, conformément à la délibération du Conseil Général du 26 octobre 2009, l'examen de ces demandes de dotation complémentaire a fait l'objet d'une analyse des actes budgétaires et du niveau des fonds de réserve de ces établissements.

I - Viabilisation

La dotation de viabilisation doit couvrir les frais de chauffage, d'électricité et d'eau.

Pour tenir compte de la forte augmentation du prix des hydrocarbures et de la hausse importante des consommations due notamment aux conditions hivernales rigoureuses, il convient de réajuster la dotation de viabilisation au titre de l'exercice 2011 des collèges ci-après pour un montant total de **25 300 €** soit :

- BISCHWILLER "Saut du Lièvre": 6 000 €
- DETTWILLER : 3 500 €
- DIEMERINGEN : 3 500 €
- OBERNAI "Freppel": 12 300 €

II - Chauffage urbain

Le collège strasbourgeois « Louis Pasteur » est alimenté par le chauffage urbain. Il s'acquitte de la globalité des charges liées à ce mode de chauffage à savoir :

Charges P1 relatives aux frais d'entretien courant

Charges P2 relatives aux frais de combustibles

Charges P3 relatives aux frais de gros entretien et de renouvellement des installations.

Lors du transfert de compétence en matière de fonctionnement des collèges publics, nous avons décidé, le 4 juillet 1986, de considérer les dépenses P3 comme charges incombant au propriétaire, en l'occurrence le Département en qualité de propriétaire d'affectation.

Conformément à cette décision, je vous propose de couvrir les factures présentées par ce collège par la subvention suivante :

- STRASBOURG "Louis Pasteur" (1^{er} semestre 2011)

2 989,69 €

III – Sections sportives

Parallèlement à l'enseignement de l'éducation physique et sportive obligatoire, certains collèges proposent à leurs élèves un enseignement sportif complémentaire dans le cadre des sections sportives.

Depuis 1986, cette activité bénéficie d'une aide du Département destinée à couvrir les frais supplémentaires de fonctionnement (transport, matériel, location d'installations).

Pour leur part respective, le rectorat et la direction départementale de la jeunesse et des sports contribuent également, par une délégation d'heures supplémentaires, au maintien de cet enseignement complémentaire.

Pour l'année scolaire 2011/2012, je vous propose de reconduire le principe de cette aide et de retenir la ventilation d'une enveloppe de **7 600 €** aux collèges suivants, telle qu'elle a été élaborée par l'inspecteur pédagogique régional d'éducation physique et sportive :

BISCHHEIM "Le Ried" : 500 €
BISCHWILLER "André Maurois" : 100 €
BISCHWILLER "Saut du Lièvre" : 470 €
BOUXWILLER : 130 €
DRUSENHEIM : 400 €
GEISPOLSHHEIM : 100 €
HAGUENAU "Foch" : 280 €
LA WANTZENAU : 200 €
LINGOLSHEIM "Maxime Alexandre" : 100 €
MOLSHEIM "Henri Meck" : 340 €
MOLSHEIM "Bugatti" : 120 €
NIEDERBRONN : 100 €
OBERNAI "Europe" : 160 €
OBERNAI "Freppel" : 120 €
OSTWALD : 100 €
SARRE-UNION : 260 €
SAVERNE "Les Sources" : 240 €
SAVERNE "Poincaré" : 190 €
SCHILTIGHEIM "Rouget de Lisle" : 330 €
SCHIRMECK : 450 €
SELESTAT "Jean Mentel" : 110 €
SOUFFLENHEIM : 160 €
STRASBOURG "Lezay Marnésia" : 140 €
STRASBOURG "Jean Monnet" : 560 €
STRASBOURG "Jacques Twinger" : 550 €
STRASBOURG "Louise Weiss" : 100 €
STRASBOURG "Salignac" : 270 €
STRASBOURG "Louis Pasteur" : 100 €
STRASBOURG "Sophie Germain" : 100 €
STRASBOURG "Vauban" : 240 €
WISSEMBOURG : 150 €
WOERTH : 430 €

IV - Equipement en matériel de reprographie

Le Conseil Général a décidé en 1999 de subventionner les collèges pour l'achat de matériel de reprographie afin de leur laisser la possibilité de choisir leur fournisseur et le service après-vente.

La demande en instance concerne le remplacement d'un photocopieur pour l'administration, de plus de 5 ans d'âge, au collège de Sultz-Sous-Forêts.

Sur la base des devis fournis, je vous propose d'attribuer une subvention forfaitaire de **4 000 €** au collège de SOULTZ-SOUS-FORETS.

V – Véhicule de service

Le collège de ROSHEIM sollicite une subvention pour le renouvellement de son véhicule de service. En effet, l'état d'entretien et l'âge (plus de 10 ans) de ce véhicule nécessitent son remplacement.

Pour permettre de garantir la continuité de son service et notamment de la restauration scolaire, je vous propose d'accorder au collège de ROSHEIM une subvention de **5 749 €** pour l'achat d'un nouveau véhicule équipé d'une remorque.

VI – Acquisition d'équipements et matériels divers

Compte tenu des devis présentés, je vous propose d'accorder aux collèges ci-après, une subvention pour l'acquisition de matériels spécifiques :

GERSTHEIM une table élévatrice pour la ½ pension	300 €
LA BROQUE un buffet réfrigéré "salad'bar"	6 000 €
OBERNAI "Europe" une tondeuse à gazon autoportée (4 000 €) des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur (3 935 €) un piano pour la musique (1 500 €) et un buffet réfrigéré "salad'bar" (6 000 €)	15 435 €
MARMOUTIER du matériel d'entretien destiné aux agents A.T.C	4 248 €
ROSHEIM des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur	4 375 €
SCHWEIGHOUSE SUR MODER un équipement de sécurité « électricité » pour un agent ATC	348 €
SCHIRMECK des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur	2 676,65 €
Total:	33 382,65 €

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	13 554 767,00 €	444 649,46 €	79 021,34 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers établissements publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 79 021,34 €, dont :

- 25 300 € au titre de la dotation complémentaire de viabilisation 2011 en faveur des collèges suivants :

- . BISCHWILLER "Saut du Lièvre": 6 000 €*
- . DETTWILLER : 3 500 €*
- . DIEMERINGEN : 3 500 €*
- . OBERNAI "Freppel": 12 300 €*

- 2 989,69 € au titre de la prise en charge par le Département des frais de gros entretien et de renouvellement des installations de chauffage urbain engagés par le collège "Louis Pasteur" à STRASBOURG (1er semestre 2011)

- 7 600 € au titre du fonctionnement des sections sportives pour l'année scolaire 2011/2012, répartis entre les collèges suivants :

- BISCHHEIM "Le Ried" : 500 €*
- BISCHWILLER "André Maurois" : 100 €*
- BISCHWILLER "Saut du Lièvre" : 470 €*
- BOUXWILLER : 130 €*
- DRUSENHEIM : 400 €*
- GEISPOLSHHEIM : 100 €*
- HAGUENAU "Foch" : 280 €*
- LA WANTZENAU : 200 €*
- LINGOLSHEIM "Maxime Alexandre" : 100 €*
- MOLSHEIM "Henri Meck" : 340 €*
- MOLSHEIM "Bugatti" : 120 €*
- NIEDERBRONN : 100 €*
- OBERNAI "Europe" : 160 €*
- OBERNAI "Freppel" : 120 €*
- OSTWALD : 100 €*
- SARRE-UNION : 260 €*
- SAVERNE "Les Sources" : 240 €*
- SAVERNE "Poincaré" : 190 €*
- SCHILTIGHEIM "Rouget de Lisle" : 330 €*
- SCHIRMECK : 450 €*
- SELESTAT "Jean Mentel" : 110 €*
- SOUFFLENHEIM : 160 €*
- STRASBOURG "Lezay Marnésia" : 140 €*
- STRASBOURG "Jean Monnet" : 560 €*
- STRASBOURG "Jacques Twinger" : 550 €*
- STRASBOURG "Louise Weiss" : 100 €*
- STRASBOURG "Solignac" : 270 €*
- STRASBOURG "Louis Pasteur" : 100 €*
- STRASBOURG "Sophie Germain" : 100 €*
- STRASBOURG "Vauban" : 240 €*

WISSEMBOURG : 150 €

WOERTH : 430 €

- 4 000 € au collège de SOULTZ-SOUS-FORETS pour l'équipement en matériel de reprographie
- 5 749 € au collège de ROSHEIM pour l'acquisition d'un véhicule de service équipé d'une remorque
- 33 382,65 € pour l'acquisition de matériels spécifiques en faveur des collèges suivants :
 - . GERSTHEIM : 300 € (une table élévatrice pour la 1/12 pension)
 - . LA BROQUE : 6 000 € (un buffet réfrigéré "salad'bar")
 - . OBERNAI "Europe": 15 435 € (une tondeuse à gazon autoportée pour 4 000 €; des escabeaux sécurisés pour 3 935 €; un piano pour 1 500 € et un buffet réfrigéré "salad'bar" pour 6 000 €)
 - . MARMOUTIER : 4 248 € (matériel d'entretien destiné aux agents A.T.C.)
 - . ROSHEIM : 4 375 € (des escabeaux sécurisés)
 - . SCHWEIGHOUSE SUR MODER : 348 € (équipement de sécurité pour un agent ATC)
 - . SCHIRMECK : 2 676,65 € (des escabeaux sécurisés).

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL